

Appel à candidatures Personnalités extérieures du conseil d'administration de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu les articles du code de l'Éducation L712-2, L712-3 et D719-47-1 à D719-47-5 ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;

Vu l'arrêté du Président de Toulouse INP du 28 mars 2024 décidant la tenue d'élections pour le renouvellement du conseil d'administration, de la commission de la formation et de la vie universitaire, de la commission de la recherche de Toulouse INP ainsi que les élections partielles de représentants des personnels au conseil de l'INP-ENSIACET et au conseil de l'INP-ENSEEIH de du 28 au 29 mai 2024 ;

Considérant que le mandat des membres du conseil d'administration arrivera à échéance le 1^{er} juillet 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

Un appel à candidature est lancé visant à élire les personnalités extérieures du conseil d'administration selon l'article 39 des statuts de Toulouse INP en vigueur.

Les personnalités extérieures doivent faire acte de candidature **au plus tard le vendredi 7 juin 2024 minuit**.

Article 2 :

Le collège des personnalités extérieures du conseil d'administration de Toulouse INP comporte 8 sièges dont 4 sont à pourvoir par :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Article 3 :

Au moins une de ces personnalités extérieures doit avoir la qualité d'ancien diplômé de Toulouse INP.

L'obligation de parité s'apprécie sur l'ensemble des 8 personnalités extérieures.

Article 4 :

Le mandat des membres du conseil d'administration court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du Président de Toulouse INP le 2 juillet 2024.

Le renouvellement des mandats intervient tous les 4 ans.

La personnalité extérieure perd son mandat du moment qu'elle perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée.

Article 5 :

Les candidatures pour chacun des 4 sièges à pourvoir devront être envoyées par voie électronique avant **le vendredi 7 juin 2024 minuit** aux adresses suivantes :
elections.inp@toulouse-inp.fr et dgs.inp@toulouse-inp.fr

Chaque candidat devra fournir :

- Les pièces justifiant de la catégorie pour laquelle il postule ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae.

Article 6 :

Les 4 personnalités extérieures citées à l'article 2 seront désignées parmi les candidats par les membres élus et les personnalités extérieures de catégories 1° et 2° (Conseil régional, Toulouse Métropole, CNRS et INRAe) du conseil d'administration lors de sa séance du 13 juin 2024. Les membres devront s'assurer du respect de la parité et de la représentativité des 4 catégories précitées.

Article 7 :

Le 2 juillet 2024, les 8 personnalités extérieures participeront à l'élection du Président aux côtés des 20 autres membres du conseil renouvelé.

Article 8 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 :

Le présent arrêté est transmis au Recteur de l'académie de Toulouse. Il est affiché dans le bâtiment de la Présidence et fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Toulouse INP.

Toulouse, le 21 mai 2024

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT

